

Procès-verbal de séance

Séance du 10 juin 2020

L'an deux mille vingt le dix juin à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 02 juin 2020, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence de Monsieur Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS, Magali CHERRARED, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK, Thomas WIART</p> <p>EXCUSES :</p> <p>ABSENTS :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Votants : 15</p>
--	--

Alain Brantus est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 27 mai 2020, à l'unanimité.

Précision apportée concernant l'envoi des convocations. Désormais transmises par la plateforme sécurisée S2low, elles sont accompagnées d'un pouvoir, à retourner en mairie uniquement en cas d'absence.

Délibération n° 2020/06/26

Finances. Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

2019	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations : Section de fonctionnement	973.098,70€	657.874,33€	315.224,37€	71.081,07€	386.305,44€

Il est décidé de reporter 86.305,44€ en recettes de fonctionnement et d'affecter 300.000€ en réserves d'investissement sur l'exercice 2020.

Unanimité

Délibération n° 2020/06/27

Finances. Budget annexe de l'eau - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

2019	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations : Section d'exploitation	69.311,58€	84.035,18€	-14.723,60€	45.568,47€	30.844,87€

Il est décidé de reporter 30.844,87€ en recettes d'exploitation sur l'exercice 2020.

Unanimité

Délibération n° 2020/06/28
Finances. Budget principal – Budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	287.702,12	002	Résultat reporté	86.305,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	137.376,44	013	Atténuation de charges	2.897,01
014	Atténuation de produits	128.746,00	70	Produits des services....	37.698,27
65	Autres charges de gestion courante	291.031,11	73	Impôts et taxes	653.078,00
66	Charges financières	2.024,33	74	Dotations, subventions et participations	134.350,00
67	Charges exceptionnelles	3.000,00	75	Autres produits de gestion courante	62.571,28
022	Dépenses imprévues	127.120,00	76	Produits financiers	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	77	Produits exceptionnels	100,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	977.000€		Recettes de fonctionnement – Total	977.000€

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
16	Remboursement d'emprunts	25.181,57	001	Solde d'exécution reporté	624.991,13
20	Immobilisations incorporelles	46.800,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	625,47
21	Immobilisations corporelles	707.719,03	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	300.000,00
23	Immobilisations en cours	641.994,00	13	Subventions d'investissement	91.078,00
020	Dépenses imprévues	95.000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	500.000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>9.105,40</i>	021	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>9.105,40</i>
	Dépenses d'investissement – Total	1.525.800€		Recettes d'investissement – Total	1.525.800€

Unanimité

Délibération n° 2020/06/29
Finances. Budget annexe de l'eau – Budget primitif 2020

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	104.350,00	002	Résultat reporté	30.844,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	013	Atténuation de charges	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	70	Produits des services....	63.155,13
65	Autres charges de gestion courante	0,00	73	Impôts et taxes	0,00
66	Charges financières	0,00	74	Dotations, subventions et participations	70.000,00
67	Charges exceptionnelles	150,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
68	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>8.294,74</i>	76	Produits financiers	0,00
022	Dépenses imprévues	1.205,26	77	<i>Produits exceptionnels</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>50.000,00</i>			
	Dépenses de fonctionnement – Total	164.000,00€		Recettes de fonctionnement – Total	164.000,00€

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	001	Solde d'exécution positif reporté	88.714,53
13	Subventions d'investissement	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	1068	Affectation du résultat	0,00
20	Immobilisations incorporelles	30.000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	180.000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	62.990,73
23	Immobilisations en cours	0,00	28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<i>8.294,74</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>50.000,00</i>
	Dépenses d'investissement – Total	210.000,00€		Recettes d'investissement – Total	210.000,00€

Unanimité

Quelques précisions apportées par Monsieur le Maire à propos de la subvention transférée du budget principal au budget annexe de l'eau (70.000€). Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui permettra de pouvoir réaliser des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur deux secteurs de la commune, sans avoir à augmenter considérablement le prix de vente du m³ d'eau.

Délibération n° 2020/06/30

Fiscalité. Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020

Maintien des taux 2019 pour l'année à venir.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019	Taux 2020	Produit correspondant
Taxe d'habitation	880.100	10,94%	10,94%	96.283
Taxe foncière (bâti)	1.483.000	7,58%	7,58%	112.411
Taxe foncière (non bâti)	11.800	52,38%	52,38%	6.181
CFE	1.521.000	20,02%	20,02%	304.504
				519.379

Unanimité

Subventions de fonctionnement allouées à des associations pour l'exercice 2020

Une enveloppe de 6.000€ a été inscrite au budget 2020. La commission «finances» étudiera prochainement les différentes demandes déposées dans les délais par les associations.

Crise sanitaire liée à la Covid 19. Mesure économique exceptionnelle

Le restaurant « La Taverne de Saint-Germain » a fermé ses portes le 15 mars 2020 dans le respect des consignes gouvernementales. Il vient de rouvrir, avec toutefois des règles sanitaires qui restreignent en nombre la clientèle accueillie.

La situation financière de cette entreprise s'en trouve considérablement impactée.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de réduire le montant du loyer inscrit dans le bail commercial, maintenant une partie liée à leur domicile mais annulant le loyer de l'activité commerciale.

Le loyer est fixé à six cent cinquante euro pendant une période de trois mois, d'avril à juin.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Micro-crèche. Remerciements à l'entreprise Rannard TP pour sa réactivité malgré le confinement. Cependant, mécontentement face à la lenteur d'exécution de l'entreprise Truchet. Une ouverture reste envisageable au cours du premier trimestre 2021
- La location de tables et de chaises est suspendue pendant l'état d'urgence sanitaire. Idem pour la salle des fêtes.
- STEP des Crêts : opération lancée prochainement. La viabilité technique (électricité et eau potable) est à faire réaliser rapidement par la commune.
- Travaux de raccordement au réseau d'eau potable pour 2 nouvelles constructions commencés lundi 08 juin route de Lapechère, non seulement sans autorisation de la mairie mais avec son interdiction formelle.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

